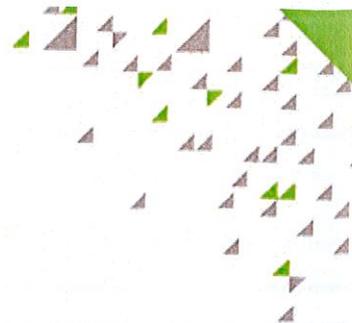


COURRIER ARRIVE LE  
17 JUL. 2017  
MAIRIE DE PAULE



Monsieur le Maire  
Mairie  
1 place de l'Eglise

22340 PAULE

Plérin, le 13 juillet 2017

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé, pour avis, le projet de PLU de la commune de Paule arrêté par le Conseil municipal. Après l'avoir étudié, je souhaite vous faire part de nos observations.

### Règlement des zones A et N

Dans votre règlement, vous avez prévu des possibilités d'extension pour les habitations existantes en zones A et N. Or celles-ci nous semblent très importantes et pourraient amener à un doublement de la surface de départ. Il est donc souhaitable de cadrer d'une manière plus limitée ces possibilités.

De plus, ces possibilités d'extension doivent être soumises au respect de l'article L111-3 du code rural (principe de réciprocité), pour éviter le rapprochement des tiers auprès des bâtiments agricoles en activité.

### Classement de secteurs u dans le bourg et leur proximité avec des bâtiments agricoles en activité

Plusieurs bâtiments agricoles en activité sont localisés au pourtour du bourg de Paule. Votre plan de zonage a bien pris en compte ces contraintes, en excluant des secteurs constructibles les parcelles à moins de 100 mètres de ces bâtiments. Par contre, des parcelles libres de construction restent à l'intérieur de l'enveloppe bâtie du bourg (notamment des jardins et quelques parcelles vides).

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'en cas de demandes sur ces parcelles, celles-ci devraient être refusées.

### Classement de la zone 2 AUy

Votre document fait état d'une zone 2AUy. Or, le rapport de présentation ne nous semble pas fournir d'éléments de justification sur ce secteur.

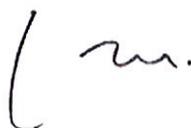
En effet, comme pour les secteurs d'habitat, il faut justifier les besoins de création de cette nouvelle zone. Votre document doit donc présenter un bilan des zones disponibles et futures sur toute la communauté de communes pour vérifier la cohérence de cette zone 2 AUy avec la politique communautaire.

A défaut, un reclassement en zone A doit être envisagé.

Dans l'attente d'une réunion de travail pour examiner notre demande et celles formulées lors de la phase de consultation,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Danielle EVEN  
Présidente



Objet : PLU de PAULE  
Avis de la Chambre d'agriculture  
Dossier suivi par :  
Federica Perletta  
02 96 79 22 18 / 06 31 18 07 17  
federica.perletta@bretagne.chambagri.fr

Référence : FP/MCL

Adresse de correspondance :  
4 avenue du Chalutier Sans Pitié  
BP 10540  
22195 Plérin Cedex

02 96 79 22 22  
chambres-agriculture-bretagne.fr